

OUVERTURE D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT

Le dossier de formalité doit être constitué des documents suivants :

- [L'imprimé P2 CM](#) : en deux exemplaires complétés et signés par le déclarant ou son mandataire.
- **Le fonds**
 - Par création :
Aucune pièce demandée.
 - Par achat :
 - Copie de l'acte d'achat du fonds signé des deux parties et enregistré auprès des impôts, ou acte notarié.
Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.
 - Copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec nom du journal et date de parution.
 - Par location gérance :
 - Copie du contrat de location gérance signé des deux parties.
Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.
 - Copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec nom du journal et date de parution.
- **Si l'activité est réglementée :**
Copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- Un [pouvoir du mandataire](#) signé des deux parties si la formalité est effectuée par un intermédiaire

Coût de la Formalité

Frais pour le Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

- Si l'établissement est le 1^{er} créé dans un autre Greffe que l'établissement principal :
 - Création : 80,27 Euros
 - Achat ou location-gérance : 82,96 Euros
- Si l'établissement créé se trouve dans le même Greffe que l'établissement principal :
 - Création : 54,06 Euros
 - Achat ou location -gérance : 56,74 Euros

Frais pour le CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI LYON METROPOLE ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

Informations complémentaires

- Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation .